



Commune de RÉMUZAT

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du jeudi 18 juillet 2024 à 19h00.

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Olivier SALIN, Maire.

Etaient présents : Mme Delphine VIGNES, MM. Éric BOLLARD, Bastien BOURGEAUD, Bruno CUVELARD, Loïc INIZAN, Étienne LATIL, Olivier SALIN, Thierry SERRE.

Absents excusés :

Chantal AUBERY pouvoir à Éric BOLLARD, Jean-Jacques DREVET pouvoir à Olivier SALIN, Caroline PONS pouvoir à Étienne LATIL

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12/07/2024.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11.

Quorum : 6

Secrétaire de séance : Thierry SERRE

Ordre du jour

- Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2024
- Vidéo protection place de la Roubine
- Cure : attribution des marchés
- Convention honoraires avocat
- Avenant convention cantine La Motte-Chalancon
- Toilettes publiques
- Infos diverses

1) Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juillet 2024

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

2) Vidéo protection place de la Roubine

Bruno CUVELARD a obtenu des devis (ATARAXIS et AUBERY TP)

La question posée aujourd'hui est de savoir qui est favorable à ce projet. Dans l'affirmative, autoriser la demande de subventions.

Bruno fait lecture du devis

Camera 360° à positionner place de la roubine.

L'alimentation électrique fait l'objet d'un nouveau devis soit 7 981€ HT

+ devis AUBERY TP : 8 800 € HT réseau enterré

POUR : 7 CONTRE : 2 Eric BOLLARD Chantal AUBERY Abstentions : 2 Bastien BOURGEAUD Delphine VIGNES
--

3) Maison des associations Cure

Mardi 16 juillet, Olivier SALIN et Etienne LATIL ont reçu Alexia ARMAND et Samuel COUTELIER maitres d'œuvre pour la Cure.

Ils ont présenté leur analyse des candidatures suite à l'appel d'offres clos le 5 juillet 2024.

Rappel des lots :

LOT 01 : fondations spéciales/ démolitions/ VRD/GO/Aménagement extérieurs/ étanchéité

LOT 02 : menuiseries extérieures alu/ occultations

LOT 03 : doublage /cloisons/plafonds/faux plafonds

LOT 04 : menuiseries intérieures bois

LOT 05 : revêtements de sols carrelage/faïence

LOT 06 : désamiantage

LOT 07 : serrurerie

LOT 08 : plateforme élévatrice

LOT 09 : peinture/nettoyage

LOT 10 : plomberie/sanitaires/Chauffage/ Ventilation/Climatisation

LOT 11 : électricité

La délibération à prendre porte sur 3 points :

1. Attribuer les marchés pour les lots 01 ,02,04,05,07,08
2. Autoriser la négociation pour les lots 03,10,11
3. Déclarer infructueux les lots 06 et 09

1) Attributions des marchés

Les maîtres d'œuvre proposent que nous retenions les entreprises suivantes :

- **LOT 01- FONDATIONS SPECIALES/DEMOLITION/VRD/GO/AMENAGEMENT EXTERIEURS /ETANCHEITE**, l'entreprise **RODARI** à Nyons 26110.

pour un montant de **461 609.18 € HT (inférieur à l'estimation de base des architectes qui était de 469 199 €)**

Il est rappelé par Olivier SALIN que le règlement de consultation prévoit que les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

critères	points
Prix des prestations	40.0
Valeur technique	60.0

L'entreprise RODARI a obtenu une note de **98.57/100 (38.57/40 pour le critère prix et 60/60 pour le critère valeur technique)**

L'entreprise AUBERY TP est co-traitante de l'entreprise RODARI pour les VRD

L'entreprise **VIAL** a également déposé une offre. Montant : **445 080.50 € HT**.

L'entreprise VIAL a obtenu une note de 40/40 pour le critère prix et 48 pour le critère valeur technique total **88/100**

-
- **LOT 02 – MENUISERIES EXTERIERES ALU/OCCULTATIONS**, l'entreprise **SAME** 26110 NYONS pour un montant de **54 689 € HT (inférieur à l'estimation des architectes qui était de 55 000 € HT)**

Les petits bois sont compris

L'entreprise SAME a obtenu une note de **100**

L'entreprise **ALU VAISON** a également déposé une offre. Montant : **56 813 € HT** .

L'entreprise ALU VAISON a obtenu une note de 98.50/100

-
- **LOT 04 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS**, l'entreprise **SAME** 26110 NYONS pour un montant de **27 399 € HT (supérieur à l'estimation des architectes qui était de 21 560 € HT)**

Plus-value= les volets bois

La prestation des volets bois pour un montant prévisionnel de 11 000€ n'était pas prévue à l'APD

- **LOT 05 – REVETEMENTS DE SOLS CARRELAGE /FAIENCE**, l'entreprise **RESSEGAIRE** 26110 AUBRES pour un montant de **44 631.75 € HT** (supérieur à l'estimation de base des architectes qui était de **37 035.50 € HT**)

Augmentation significative du prix de l'isolant de sol et de la chape liquide entre l'APD et le DCE

- **LOT 07– SERRURERIE**, l'entreprise **SMF SERRURERIE METALLERIE FERRONNERIE** 26270 CLIUSCLAT pour un montant de **49 546.64€ HT** (supérieur à l'estimation des architectes qui était de **39 665 € HT**)

L'entreprise SMF a obtenu une note de **99.12/100 (39.12/40 pour le critère prix et 60/60 pour le critère valeur technique)**

Les prestations :

- garde-corps de protection de la fosse de l'église pour un montant prévisionnel de 12 500 €
- les 2 portes d'accès (RDC et R+1) pour un montant prévisionnel de 3 500 € n'étaient pas prévues à l'APD

L'entreprise FFMB (les structures provençales) 84 SAINT SATURNIN LES AVIGNON a également déposé une offre. Montant : **48 458.23 € HT**. L'entreprise FFMB a obtenu une note de 40/40 pour le critère prix et 54 pour le critère valeur technique total **94/100**

- **LOT 08– PLATEFORME ELEVATRICE**, l'entreprise **COPAS ASCENSEURS** 07500 GUILHERAND GRANGES pour un montant de **31 468.86€ HT** (supérieur à l'estimation de base des architectes qui était de **28 000 € HT**)

Augmentation normale des prix

L'entreprise PREMIER ASCENSEUR (BOURG LES VALENCE) a également déposé une offre. Montant : **31 750 € HT** .

2) Lancer une négociation

Les entreprises des lots :

- LOT 03 doublage/cloisons/plafonds/faux plafonds
- LOT 10 plomberie/sanitaires/ CVC
- LOT 11 électricité

Les entreprises auront jusqu'à la fin du mois de juillet pour nous remettre leur meilleure offre (sur la plateforme e marchés publics)

3) **Déclarer infructueux les lots 06 et 09**

Le lot 06-DESAMIANTAGE et le LOT-09 PEINTURE sont rendus INFRUCTUEUX

POUR : 7 CONTRE : 1 Bruno CUVELARD Abstentions : 3 Loïc INIZAN Chantal AUBERY Eric BOLLARD
--

4) **convention honoraires avocat**

Convention d'honoraires avec Maître LAMARA qui a le soin d'assurer la défense, la représentation des intérêts de la commune ; d'assister et de conseiller dans le cadre du litige l'opposant devant le Tribunal judiciaire de Valence aux Consorts GOTTI.

Coût : forfait 2 500€ HT

POUR : 11 CONTRE : 0 Abstention : 0

5) **avenant à la convention cantine La Motte-Chalancon**

Concerne les enfants de Rémuzat fréquentant l'école de La Motte-Chalancon

SAS AcSent des Confluences a augmenté le prix du repas.

Coût du repas facturé/ prestataire : 6.43€

Coût de revient du repas : 7.52€

Participation des familles : 4.30€ / repas (+0.10 €)

Part demandée aux communes : 2.60€ / repas. pas de changement

Le vote est ajourné car une nouvelle convention est à l'étude par la commune de La Motte Chalancon.

le conseil s'interroge sur le prix facturé. Manque d'informations

Pour rappel cantine Rémuzat (cf :CM du 23 février 2023):

Coût du repas facturé/ prestataire (MARPA) : 5,88€

Coût de revient du repas : 6€

Participation des familles : 3,80€ / repas (délibération du 26 juin 2018)

Part demandée aux communes : 2.20€ / repas

Depuis 2018 pas de répercussion d'augmentation, ni sur les parents ni sur les communes.

6) **toilettes publiques**

Éric BOLLARD a tenu à inscrire ce point à l'ordre du jour.

Éric explique que les toilettes publiques ne sont pas à la hauteur de la beauté du village.

Eric propose d'étudier le dossier afin de trouver une solution pour avoir des toilettes publiques digne de ce nom

Olivier explique que l'emplacement actuel n'est pas adapté aux différentes normes. Etienne LATIL dit qu'il faudrait faire un minimum de réparations pour qu'au moins la porte ferme !

Est-ce que le conseil donne son accord pour lancer une étude ?

Eric propose de gérer le dossier

Bruno CUVELARD se propose de l'aider

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

7) infos diverses:

➤ Crèche les Frimousses

Selon Éric BOLLARD évolution dans le bon sens. Assemblée Générale extra ordinaire avec élection du conseil d'administration. Un représentant de la mairie Éric BOLLARD.

Jeudi 18 juillet COPIL

La crèche reste ouverte avec 15 places. Le COPIL a trouvé les personnes nécessaires à la gestion et 6 administrateurs pour le conseil+ un représentant de la mairie de Rémuzat + un représentant de la mairie de La Motte

Interrogation sur le type de voix des représentants des mairies

Prochain COPIL le 16 septembre à 15H

➤ Point travaux Maison des Vautours

Bruno fait état de l'avancement des travaux. On reste dans les délais. Le bungalow devrait être enlevé fin juillet

➤ **Consultation des banques** en cours pour un prêt. Deux gros projets en même temps cet automne ! La Caisse d'Épargne a répondu qu'elle nous accompagnerait. Au prochain conseil délibération sur la durée, le taux.....

➤

➤ **Marché artisanal et produits du terroir** place du champ de Mars, tous les mercredis de 17h00 à 21h00, jusqu'au mercredi 28 août 2024.

➤ Vendredi 26 juillet à 10H réunion préparatoire à l'inauguration de la maison des Vautours PNR Sahune

- Dimanche 04 août 2024 à 18h00 **concert Ilmé** église Saint Roch.
- 27 juillet observation nuit des étoiles au plateau du Saint- Laurent
- Vendredi 09 août 2024 à 18h00 **cirque Anthony ROZEL** aux pompiers.
- 16, 17, 18, 19 août 2024 **fête votive**. Bruno CUVELARD informe que l'éclairage public est programmé pour fonctionner toute la nuit
- Samedi 07 septembre 2024 **Vide-greniers** place du champ de Mars.
- Samedi 7 septembre concours de boule à Cornillac
- **Tournée cantonale** le jeudi 12 septembre 2024 à 14H30 pas possible pour Olivier SALIN,

Qui peut-être présent ? Etienne, Bruno, Loïc

- Jeudi 19 septembre 2024 de 14h à 17h avec un accueil café à 13h30 à Taulignan, rencontre ENEDIS. Qui participera ? La commune s'excusera

Prochain conseil : Au mois d'aout

La séance est levée à : 20H55

Le secrétaire de séance
Thierry SERRE



Délibérations examinées :

- DEL-01-18072024 vidéo protection place de la Roubine
- DEL-02-18072024 Maison des associations la Cure : attribution des marchés
- DEL-03-18072024 convention honoraires avocat
- DEL-04-18072024 toilettes publiques



Le Maire, Olivier SALIN

